



Psychologues de l'Éducation Nationale Aquitaine

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU organisent un stage académique
le **lundi 11 juin 2018** de 9h à 17h à l'Athénée municipal à Bordeaux

Matin :

9h : accueil

9h30 : « **Bilan psychologique, bilan neuro-psychologique : différences, nouveautés ?** »

Le Ministère de l'éducation nationale tente d'imposer les neurosciences comme discipline dominante de la psychologie et elles sont présentées comme référence principale dans les projets pour l'École. Le psychologue au sein de l'EN est-il neuro-psychologue ? En s'appuyant précisément sur le bilan psychologique, il s'agira d'en analyser les enjeux et les spécificités.

avec **Bernard Jumel**, psychologue de l'EN et docteur en psychologie de l'université Paris 5 et auteur d'une douzaine d'ouvrages dans le champ de la psychopathologie du développement

Après-midi : un an après la création du statut de psychologue de l'EN, où en est-on ?
Fonctionnement des CAPA, mouvement, carrières, conditions de travail, mise en place du corps, revendications, situation actuelle des CIO et perspective d'avenir pour les services et les personnels impactés par les projets de loi actuels, avec les élu.e.s FSU psychologues EDA et EDO : Françoise Dalia, Philippe Franco, Véronique Mériaux et Jean Rustique

Le stage académique est ouvert à tous, syndiqués et non syndiqués. Organisé par la FSU, il permet de demander une demande d'autorisation d'absence pour information et formation syndicale. Pour des raisons matérielles de préparation du stage, pensez à renvoyer votre inscription à psyen.bordeaux@fsu.fr

Attention : autorisation d'absence à demander avant le 11 mai 2018

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE (1)
(À reproduire à la main)

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction

Établissement.....

Voie hiérarchique pour les EDA :
au recteur s/c du DASEN s/c de l'IEN de circonscription

Voie hiérarchique pour les EDO :
au recteur s/c du DASEN s/c du DCIO

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de **solliciter un congé le 11 juin 2018** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Bordeaux , à la salle d' Athénée municipal, Place Saint-Christoly, 33000 Bordeaux.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A.....

Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

À renvoyer à psyen.bordeaux@fsu.fr

Date et lieu : le lundi 11 juin 2018 de 9h30 à 17h00

A l'Athénée Municipal, Place Saint-Christoly, 33000 Bordeaux

Nom :

Prénom :

Établissement d'exercice :

Département :

E-mail :

.....@.....

Téléphone

Adresse postale si vous n'avez pas d'adresse mail

.....

.....

La demande doit être faite au plus tard 1 mois avant le stage